

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation José Durussel - Métamorphose et son nouveau stade de football le choix du site a-t-il été bien étudié ?

Rappel de l'interpellation

Les Lausannois ont décidé, lors d'un vote populaire, de la destruction de la Pontaise et la création d'un complexe sportif, avec notamment un nouveau stade, souhaité également par une majorité de Vaudois amateurs de football.

Sachant qu'une proportion importante de spectateurs vient de toutes les régions du canton et du pays pour suivre des matchs et autres concerts, il serait regrettable que l'accès en véhicules privés soit aussi difficile que pour le stade de Genève, dont la situation géographique n'est pas idéale pour s'y rendre.

Questions au Conseil d'Etat

- 1. Quelle implication a eu le canton lors du choix du projet ?*
- 2. L'accès au futur complexe prévu au sud de la ville, dont l'autoroute est une impasse, ne va-t-il pas créer d'importants bouchons lors de grandes manifestations ?*
- 3. Un parking suffisant est-il prévu à proximité du site ?*
- 4. Quelle capacité aura le nouveau stade ?*
- 5. Quelle sera la participation financière du canton pour ce complexe sportif ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. Quelle implication a eu le canton lors du choix du projet ?

Hormis le respect d'aspects légaux et réglementaires qui relèvent d'autres instances (Canton, Confédération), il est clair que les grands choix du projet appartiennent au maître d'ouvrage, c'est-à-dire à la commune de Lausanne. Cela étant, le canton a été tenu informé à toutes les étapes de la réflexion et intégré à différents groupes de travail. Les autorités lausannoises ont notamment présenté le projet au Conseil d'Etat, ainsi qu'à la Commission consultative de l'éducation physique. En outre, les différents services de l'Etat concernés de près ou de loin ont pour la plupart été intégrés dans les réflexions et travaux préparatoires (SDT, SR, SELT, SEPS, SM, etc.).

2. L'accès au futur complexe prévu au sud de la ville, dont l'autoroute est une impasse, ne va-t-il pas créer d'importants bouchons lors de grandes manifestations ?

L'idée générale vise à limiter l'usage de la voiture individuelle au profit des transports collectifs et de la mobilité douce. Les nouvelles infrastructures prévues dans l'ouest lausannois (nouvelles jonctions d'Ecublens et Chavannes-près-Renens, complément de la jonction de Malley) auront pour effet de

modifier sensiblement la distribution des charges de trafic dans le secteur, avec notamment une meilleure répartition des points d'accès. L'Office Fédéral des Routes étudie en ce moment même leur impact sur la circulation, afin de proposer les solutions d'aménagement les plus adaptées.

Lors des matchs, différentes mesures seront prises visant à encourager les spectateurs à utiliser les transports collectifs, notamment par l'amélioration de l'offre et la limitation du stationnement des véhicules sur le site (à l'exception des vélos). Il est d'ores et déjà prévu le prolongement de la ligne de trolleybus N° 25 en direction de la gare de Renens, la mise en place de la ligne TPM 701 en direction de Morges, l'acquisition de nouvelles rames pour le métro m1. Lors de manifestations importantes, le réseau sera renforcé (ex : fréquences élevées, ...) et un service de navettes de desserte des parkings d'appoint mis en place. De plus, il sera également évité dans la mesure du possible le cumul des matchs avec les heures de pointe.

3. Un parking suffisant est-il prévu à proximité du site ?

Un parking public d'environ 1'200 places est prévu sur le site. En semaine, il est destiné à recevoir en priorité les pendulaires (1'000 places en Parc + Ride) et les utilisateurs des différents équipements publics (200 places pour la piscine, le boulodrome, etc.). Les soirs de semaine et lors de manifestations courantes un samedi après-midi (5'000 spectateurs), ce parking pourra absorber les 500 véhicules correspondants. En revanche, lors de match exceptionnel dans le stade ou de grande manifestation sur le site, un concept d'accès et de stationnement le plus en amont possible sera mis en place afin de canaliser les flux de spectateurs : dans ce cas, il est prévu que les spectateurs se garent en dehors du périmètre des Prés-de-Vidy puis s'y rendent à pied ou en navette. Plusieurs sites offrent des potentiels intéressants. L'UNIL a d'ores et déjà donné son accord de principe pour l'utilisation de son parking, moyennant l'établissement d'une convention ; des démarches sont en cours pour d'autres sites.

4. Quelle capacité aura le nouveau stade ?

Le stade de football aura une capacité de 13'000 places.

5. Quelle sera la participation financière du canton pour ce complexe sportif ?

Concernant le stade en lui-même, la question d'une participation financière cantonale n'a pas encore été abordée. Il conviendra de déterminer si des bases légales existantes (Loi sur l'aide au développement économique, ...) ou annoncées (nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport) permettent et justifient un subventionnement cantonal.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 mars 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean